



## Association genevoise pour la médiation de voisinage

AsMéd-GE  
7, avenue des Cavaliers  
1224 Chêne-Bougeries

Permanence téléphonique 022 321 11 55  
Répondeur 7/7 jours  
Permanence ouverte le jeudi de 18h30 à 20h30

[www.mediation-de-voisinage.ch](http://www.mediation-de-voisinage.ch)

[info-ge@mediation-de-voisinage.ch](mailto:info-ge@mediation-de-voisinage.ch)

---

### Rapport d'activités 2014

Le comité, composé de Catherine Pajot-Massard, Marinette Dürr, Isabelle Raboud et Ariane Ecuyer - en tant que trésorière, elle en est membre de droit -, a décidé de tenir ses séances avec celles de la Permanence qui s'est réunie à six reprises.

L'AsMéd-GE accueille avec plaisir de nouveaux bénévoles, à condition qu'ils aient une formation en médiation. Elle organise une formation de base de 40h dont la prochaine débutera les 28 et 29 mars 2015 – voir les informations sur le site. Les bénévoles, qui doivent s'engager pour une année et adhérer aux valeurs de l'association rentrent dans le tournus des permanences et des médiations ; ils participent aux réunions de la permanence et aux supervisions. Tout bénévole commence par faire un stage de six mois pendant lequel il est en double..

#### Stagiaires

Le statut des stagiaires et les conditions d'encadrement sont définis dans un document validé par le comité. Le stage représente une occasion unique d'être confronté à des médiateurs d'horizons et de pratiques divers, et de profiter de l'expérience de médiateurs expérimentés. Chaque membre de la permanence est responsable d'encadrer les stagiaires même si ces derniers semblent bien « se débrouiller ». Pour la plupart d'entre eux, qui sont envoyés par des organismes formateurs, nous avons « des comptes à rendre ».

#### Projet de partenariat avec la mairie de Chêne-Bougeries

Le 11 novembre, Catherine et Isabelle ont rencontré Mme Musumeci, Cheffe du service Prévention & Sécurité de la commune de Chêne-Bougeries. Le projet de convention n'a plus de raison d'être, la commune ayant d'autres priorités (travaux, problèmes liés à la circulation) il y a peu de conflits de voisinage. Dans l'annuaire « Le Chênois » sous « Propriétaires, locataires » il y aura un renvoi au chapitre des associations dans lequel figure l'AsMéd-GE. Des cartes rouges – grandes et petites – ainsi que des flyers ont été remis à Mme Musumeci, notamment pour la police municipale et lors de rencontres avec les habitants de quartier.

## Formations

- Formation continue : le 8 novembre, Philippe Beck de l'AsMéd-VD a animé une formation d'une journée sur l'analyse transactionnelle, à laquelle quatre membres de l'AsMéd-GE ont participé.
- Supervisions d'une demi-journée avec Annette Mouttet Sauthier : Parmi les sujets abordés :
  - le 25 janvier : Que faire lorsqu'une partie est accompagnée d'un avocat ?
  - 15 novembre : Que faire lorsqu'une la partie B refuse la médiation et risque de subir des mesures de rétorsion de la part de la partie A ? La médiation implique des relations de voisinage et de parentalité ? Une partie est accompagnée d'un-e avocat-e ou d'une tierce personne ? Un médiateur sent qu'une partie sort de la médiation en ne se sentant pas bien ?
  - 19 novembre : à la demande de la régie Brolliet, Catherine et Isabelle ont donné une formation de deux demi-journées pour deux groupes de 13 et 14 concierges sur le conflit, les émotions, l'écoute et la médiation. Des membres de la régie y ont participé ainsi qu'une journaliste - voir article paru le 15 décembre dans le « Tout Immobilier ».  
<http://www.toutemploi.ch/te/Articles.aspx?ArticleId=30683> Une deuxième formation aura lieu en 2015 pour deux autres groupes de concierges.

## Relations publiques

- 29 janvier : envoi de flyers à Mme Alvarez, service technique, Régie Cogirim.
- 10 février, Deux membres du comité ont participé à l'émission « L'invité du 12/13 » de Radio Cité.
- 2 mars : contact auprès du Bureau de l'intégration des étrangers et du service d'information du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture pour qu'ils corrigent l'adresse de l'AsMéd-GE sur leurs sites respectifs.
- 8 mars : Janie et Isabelle ont participé, à l'invitation de la Maison Kultura, à l'inauguration de leurs nouveaux locaux. De nombreuses personnalités du monde politique et associatif étaient présentes, ce qui a permis de nouer des contacts.
- 10 avril : Isabelle a tenu un stand partagé avec la LAVI (Dario, ancien permanent) dans le cadre du « Forum des soins 2014 La violence : le lien relationnel, une réponse ? » organisé par les HUG à l'Hôtel Crown Plaza, de 8h30 à 17h. De nombreuses personnes ont pris des dépliants et des cartons rouges.
- 22 mai : Emission Temps présent « Mon voisin me rend dingue ! » pour laquelle Janie et Evelyne ont été interviewées.
- 11 août : Isabelle s'est entretenue avec une journaliste du « Courrier » sur la médiation, le chemin parcouru par les personnes, les résistances, les types de situations, notre façon de procéder, la fréquence des appels. Voir sous : [http://www.lecourrier.ch/123243/la\\_mediation\\_une\\_alternative\\_aux\\_conflits\\_entre\\_voisins](http://www.lecourrier.ch/123243/la_mediation_une_alternative_aux_conflits_entre_voisins)

- 25 novembre, Catherine et Isabelle ont eu un entretien avec Nicolas Metzler de la Radio-Sans-Chaine pour l'émission « Parlons-En ». Voir sous : <http://www.radio-sans-chaine.com/rsc/content/parlons-en-recoit-catherine-pajot-massard-et-isabelle-raboud-pour-asméd>

### Rencontres avec d'autres entités de la médiation

- 2 avril : Janie et Isabelle ont participé à Lausanne à la 5<sup>e</sup> rencontre de la Fédération suisse des associations de médiation (FSM) avec les associations romandes. La première partie a été consacrée à présenter des propositions pour développer la médiation judiciaire. Dans la deuxième partie, Janie a présenté le document « *Reconnaissance FSM - Propositions* » établi en collaboration avec Laura Cardia Vonèche. Toutes deux avaient participé aux réunions du groupe de travail qui avait présenté les résultats de ses réflexions en novembre 2013 lors de la 4<sup>e</sup> rencontre FSM-Associations romandes. Or ces résultats n'avaient pas fait l'unanimité au sein du groupe. D'où l'élaboration d'un document indépendant qui tient compte de propositions différentes. Janie a présenté le document et en a relevé les enjeux lors de la réunion de l'AsMéd du 5 juin.
- 29 avril : Isabelle a participé à l'Assemblée générale (AG) d'AsMéd-VD, laquelle a été suivie d'un exposé sur le Système Restauratif par Yannick Arlabosse-Titz et Jean-Maurice Muret.
- 19 mai : Janie a représenté l'AsMéd-GE à l'AG du GPM. Elle a évoqué les relations entre le GPM et l'AsMéd-GE, membre du GPM depuis de nombreuses années. Dans le domaine de la formation, elle a relevé que maintenant, le GPM envoyait régulièrement des stagiaires. Ce fait est très positif, puisqu'il permet à l'équipe de porter un regard réflexif sur sa pratique et qu'il lui amène des forces vives. Dans le domaine du développement de la médiation, elle a rappelé l'art. 3, al. j des statuts du GPM : *le GPM a notamment pour tâches de : [...] représenter les intérêts de ses membres auprès de la Fédération suisse des associations de médiation.* Elle a relevé l'absence du GPM lors des dernières rencontres entre la FSM et les Associations romandes de médiation. Or le GPM devrait être représenté aux séances où ont lieu les débats de fond. En outre, pour l'AsMéd qui n'est pas directement membre de la FSM, le GPM devrait assurer un relais de ses idées et de ses projets.
- 13 octobre : Isabelle a participé à l'AG de l'Association MédiationS. Après la partie formelle les thèmes suivants ont été abordés en présence de Andrea Staubli, présidente de la FSM et Urs Mataré, Pres/V : comment garantir la qualité de la médiation : quels critères, quels processus ? L'accent a été mis notamment sur l'importance de garantir la qualité maximale de la médiation en portant un titre selon les standards (règles reconnues en Suisse et en Europe). Ensuite Birgit Sambeth Glasner a parlé de la commission de préavis du canton de Genève qui a établi un règlement relatif aux médiateurs pénaux et civils. Enfin, Jeremy Lack a fait un exposé sur le Nouveau point de vue sur la notion de qualité : Le regard de la neurobiologie Il a souligné **l'importance de bien préparer une médiation** : amener les parties à construire un travail intra-groupe [www.neuroawareness.com/legal-adr-training](http://www.neuroawareness.com/legal-adr-training).

### Statuts

Des modifications ont été apportées dont les plus importantes se rapportent aux articles 3, 5 et 14 (nouveau) relatif à la dissolution. La version modifiée doit être approuvée par l'AG.

Démissions : Evelyne Emerlach, très active pendant plus de 20 ans, et Catherine Martinet - « si possible je reviendrai...Vous allez me manquer... » - nous ont fait part de leur décision d'interrompre leurs activités. Corine Sulliger n'a pas souhaité poursuivre son engagement au-delà de son stage. Toutes trois sont chaleureusement remerciées pour leur engagement.

**Statistiques de la permanence** :elles sont approximatives car tous les appels reçus et faits ne sont pas notés :

Appels reçus	: 35
Appels faits	: 45
Lettres/e-mails reçus	: 20
Lettres/e-mails faits	: 25
Médiations	: 5
Entretiens pré-médiation	: 12
Visites à la permanence	: 3

Les chiffres sont en nette augmentation. Il y a une rubrique nouvelle : entretiens de pré-médiation, ce qui veut dire qu'une rencontre a lieu avec les parties en plus des contacts par téléphone. Cette pratique nouvelle permet notamment aux stagiaires de s'investir pleinement dans le processus avant de faire, le moment venu, des co-médiations.

#### **Remerciements :**

1. A la Mairie de Chêne-Bougeries pour la mise à disposition du local de permanence. qui nous permet de mener à bien nos activités.
2. Aux membres de la permanence pour leur engagement.
3. A nos collègues de l'AsMéd-VD pour la qualité des échanges et leur accueil lors de leur formation continue du 8 novembre..
4. A toutes les personnes et entités qui, par leur soutien, don, témoignages, collaboration, nous permettent de poursuivre nos activités en faveur de la médiation de voisinage.

Pour la Permanence..

Pour le Comité

Lydia Duccini

Isabelle Raboud

Genève, le 20 février 2015

PV corrigé suite à l'AG du 5 mars 2015  
08.03.2015